

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023
PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**
- Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.
- Absents excusés : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER (procuration à Jérôme CONVERSET)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h01.

- **Désignation d'un secrétaire**
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023**

Ni question ni remarque

POUR : 9

DELIBERATIONS

1 - 2023-5-1 : Mise à jour du tableau des effectifs

De nombreux postes vacants étaient encore ouverts sur la commune, après l'avis favorable du CST, les postes suivants ont été supprimés :

- Un poste d'adjoint technique à 3h30
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h
- Un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 12h
- Un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 28h30
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h.

Ni question ni remarque

POUR : 9

2 - 2023-5-2 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe à 3h30

Suite au reclassement de l'agent d'entretien des locaux il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 3h30 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin

d'assurer les fonctions suivantes : entretien des locaux, le maire propose au conseil de créer ce poste.

Ni question ni remarque

POUR : 9

3 - 2023-5-3 : Création d'un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

CONSIDERANT le non renouvellement du stage de l'agent nommé au 1^{er} septembre 2022 et la prise en charge de l'ARE à laquelle il peut prétendre,
CONSIDERANT que la commune ne pourra pas rémunérer à la fois un agent à temps complet et verser l'ARE à l'ancien agent,
CONSIDERANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien de la commune, le maire propose au conseil de créer un poste non permanent d'agent polyvalent en milieu rural à hauteur de 6h par semaine.

Ni question ni remarque

POUR : 9

4 - 2023-5-4 : Réhabilitation de la voirie du lotissement

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 13/04/2023 avec Ingenierie70 concernant la réhabilitation de la voirie du lotissement.
Ingenierie70 a fait parvenir un projet avec une estimation des dépenses de 144 020.96 € HT, et il est nécessaire de délibérer pour approuver la dépense ainsi que les demandes de subventions.

Ni question ni remarque

POUR : 9

5 - 2023-5-5 : Convention cadre unique des missions facultatives avec le CDG70

Le CDG70 propose de nombreuses missions facultatives pour lesquelles il était nécessaire de réunir le conseil municipal pour passer les conventions. Afin de simplifier la démarche, le CDG70 a créé une convention cadre unique à laquelle adhérer ce qui permet d'utiliser les missions facultatives sans réunion systématique du conseil.

Ni question ni remarque

POUR : 9

6 - 2023-5-6 : Prix du stère d'affouage bord de route à partir du 1^{er} janvier 2024

Actuellement le prix du stère d'affouage bord de route est de 37 €. Les travaux d'abattage et débardage ayant subis une augmentation, il faudrait la répercuter sur le prix du stère.
Le conseil propose de fixer le tarif à 40 € le stère.

Ni question ni remarque

POUR : 9

7 - 2023-5-7 : Approbation du RPQS eau potable 2022

Le RPQS eau potable a été saisi, après avoir été présenté au conseil il est validé et autorisé à être publié.

Ni question ni remarque

POUR : 9

8 - 2023-5-8 : Tarif de l'eau à partir du 1^{er} avril 2024

Le Maire propose de revoir les tarifs de l'eau à partir du 1^{er} avril 2024. Il rappelle que le tarif à ce jour est de 1.90 € le m³ d'eau potable, de 21 € par an la part fixe.

M. Stéphane JANOT n'est pas pour une augmentation du tarif, vue la conjoncture actuelle.

Après en avoir discuté, les conseillers fixent à 2 € le prix du m³ d'eau, le reste est inchangé

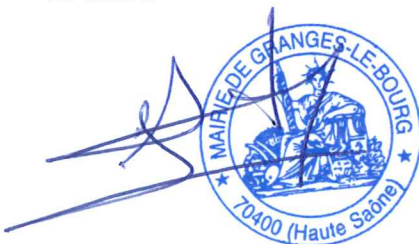
Contre : 1, POUR : 8

QUESTIONS DIVERSES

- Epicerie Bouge ton Coq : les élus ont assisté à 2 visioconférences avec l'Association Bouge ton coq dans le but de proposer aux habitants de la commune de créer une épicerie participative. Une réunion publique est prévue le 7 mars 2024 à 19h.
- Emploi TIG : le maire évoque la possibilité d'accueillir un jeune en TIG (travail d'intérêt général) pour une durée de 3 semaines environ. Il va voir de quelle manière la commune peut répondre à la demande
- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) : la société Ventélyls est venue présenter au conseil l'agrivoltaïsme. Il s'agit d'installations de panneaux photovoltaïques dans des zones agricoles privées sur le territoire de la commune.
- Eau : retour à la normale après de longs mois difficiles. Les élus remercient tous les habitants pour leur vigilance et leur civisme pendant la crise.
- Décorations de Noël : elles ont été mises en place par les élus en ce début du mois de décembre.
- Vœux du Maire : ils auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 18h à l'ancienne école.
- Repas des anciens : il est prévu le 21 janvier 2024 à 12h à l'ancienne école. Clôture des inscriptions le 15 janvier 2024.
- Conduite d'eau rue des cannes : les travaux sont terminés et la chaussée remise état.
- Elargissement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale à compter du 2 janvier 2024, elle sera ouverte du lundi au samedi.
- Affouage bord de route pour 2024 : il y aura entre 180 et 220 stères à répartir entre les différents demandeurs. 3 personnes se sont positionnées pour l'affouage sur pied.

Fin de séance à 21H10.

Le Maire



Le secrétaire

A blue ink signature of the Secretary, written over a horizontal line.